

**2^{ème} EDITION DE LA JOURNEE SPECIALE DU COLLEGE SOCIETE CIVILE DU
PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO (PFBC)**

Kinshasa, le 08 Décembre 2020



COMMUNIQUE FINAL

L'an deux mil vingt, et le 8 Décembre, s'est tenue à l'hôtel Pullman à Kinshasa en République Démocratique du Congo, la deuxième édition de la journée spéciale du Collège Société Civile du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Organisée par les Leaders dudit Collège à savoir, le Président du Comité de Pilotage Régional de la Conférence sur les Écosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), Sa Majesté Honorable Louis Roger ESSOLA ETOA, et Le Président Exécutif du Réseau des Organisations de la Société Civile de l'Economie Verte d'Afrique Centrale représentant des organisations non affiliées (ROSCEVAC), Monsieur Nicaise MOULOMBI, avec l'appui de la Facilitation du PFBC.

Cette journée a regroupé une quarantaine de participants en présentiel et d'autres en visio-conférence, représentant :

- la Facilitation du PFBC ;
- les membres du Collège de la Société Civile ;
- les représentants des Initiatives Pilotes développées par la GIZ.

L'objectif global de cette rencontre était de partager les expériences résultant des activités menées par les acteurs de la société civile, en vue de préparer leur contribution aux grands rendez-vous internationaux à venir (notamment celui sur le climat, la biodiversité, le congrès mondiale de l'UICN et les dialogues politiques Chine –Afrique, UE- Afrique etc...), et de questionner l'implication des acteurs de la société civile dans l'accompagnement de certaines thématiques émergentes, non sans s'appesantir sur la réorganisation de la CEFDHAC en tant qu'instance faîtière des organisations des acteurs non étatiques spécialisés dans l'accompagnement des thématiques en lien avec la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC.

Les travaux présidés par les deux Co-leaders, étaient constitués des trois principales articulations ci-après :

- la cérémonie protocolaire ;
- la phase technique organisée en sessions plénières, échanges et discussions ;
- la cérémonie de clôture.

La phase protocolaire a connu les interventions du Facilitateur du PFBC et Co-leader Président du comité de pilotage régional de la CEFDHAC. Cette phase a permis de souligner l'importance de la 2e édition de la journée spéciale du collège de la société civile dans la mesure où cette dernière est une occasion de développer et de murir des positions fortes pour défendre les intérêts du Bassin du Congo lors des prochains rendez-vous internationaux.

Après la phase protocolaire, les travaux proprement dits se sont déroulés en sessions, présentations suivies des discussions qui, pour l'essentiel, ont porté sur des thématiques prioritaires touchant aux écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, ainsi qu'aux conditions de vie des communautés locales et celles des Peuples Autochtones. Ces travaux ont connu une participation active des acteurs de la société civile et étaient portés par les sessions ci-après :

- La préparation du Collège la Société Civile du Bassin du Congo aux rencontres internationales suivantes :
 - La préparation de la contribution des acteurs de la société civile à la COP 26 sur le Climat
 - La préparation de la contribution des acteurs de la société civile à la COP15 sur la Biodiversité ;
 - La préparation de la contribution des acteurs de la société civile au congrès mondial de la nature ;
 - La préparation de la contribution des acteurs de la société civile au congrès mondial des forêts.

- Les standards proposés par la société civile comme outil pour évaluer l'apport socio-économique et environnemental des investissements en milieu forestier ;
- Les standards à élaborer par la société civile comme outil pour l'évaluation de la mise en œuvre des CDN dans les pays le Bassin du Congo ;
- Le regard de la Société civile sur les Initiatives pilotes et les enjeux de développement dans le Bassin du Congo avec des perspectives à proposer pour les prochaines IPs ;
- L'alignement de la foresterie communautaire par rapport aux impératifs de développement pour les communautés ;
- L'amélioration de la biodiversité ex-situ ;
- La valorisation des ressources génétiques et le partage juste des avantages découlant de leur utilisation ;

- L'implication des acteurs locaux de la société civile et des communautés riveraines dans la gestion durable de la transhumance ;
- La contribution de la Société Civile aux dialogues Chine –Afrique, et UE - Afrique ;
- le renforcement institutionnel de la CEFDHAC et ses réseaux en vue d'une meilleure efficacité stratégique et opérationnelle ;
- Les approches proposées par les acteurs de la société civile pour minimiser les impacts du COVID 19 dans le secteur forestier ;
- et enfin, la phase 2 du programme PACEBCO ;

Au terme des travaux, les principales recommandations suivantes ont été adoptées :

- Soutenir les réunions préparatoires à organiser par les Co-Leader du Collège de la société civile et visant à élaborer les positions des acteurs de la société civile aux rencontres nationales, régionales et internationales prévues en 2021 au titre de la COP Climat, la COP Biodiversité, Le Congrès Forestier Mondial, Le Congrès de la Nature ..., ainsi que la participation effective desdits acteurs auxdites rencontres ;
- Placer les initiatives pilotes au cœur du changement favorablement souhaité de paradigme, pour une préservation de la biodiversité du Bassin du Congo adossée à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines des aires protégées, et élargir la cible pour augmenter la masse critique des acteurs à impliquer tels qu'ils accompagnent efficacement les dynamiques de changement à impulser ;
- Placer l'homme et l'amélioration de l'Indice de Développement Humain ainsi que l'implication effective des ONG locales et les communautés riveraines avec leurs savoirs traditionnels au centre des préoccupations de protection de la biodiversité ;
- Développer les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement et les autres conventions internationales ;
- Amener les parties prenantes engagées dans la conservation, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, à apprendre à vivre avec le COVID 19, ainsi qu'à développer en réponse et au-delà des mesures barrières, des approches de travail qui mettent à contribution les rencontres en présentiel et en visio-conférences et de tenir la main autant aux solutions basées sur la nature et l'insertion des changements climatiques dans les curricula comme autres éléments de

réponses, en vue de bâtir un concept de santé qui fait de la santé humaine, de la santé environnementale, de la santé animale, de la santé végétale ;
UNE SEULE SANTE;

- Renforcer les approches inclusives intégrant toutes les parties prenantes y compris le secteur privé, la recherche ainsi que les savoirs traditionnels et les connaissances traditionnelles dans la réponse au COVID 19 ;
- Valoriser ladite réponse à travers le renforcement de la coordination intersectorielle ;
- Envisager la conservation de la biodiversité au-delà des aires protégées pour viser de meilleurs résultats, notamment à travers la foresterie communautaire telle qu'alignée aux impératifs de développement et la valorisation de la biodiversité ex situ ;
- Renforcer la coopération entre Etats avec l'implication des communautés locales et leurs connaissances et leurs savoirs traditionnels dans la recherche des solutions à la problématique de la transhumance ;
- Accélérer la finalisation de la préparation phase 2 du programme PACEBCO et sa mise en œuvre avec le relèvement du niveau de prise en compte des organisations de la société civile par rapport au vécu de la phase 1, dans l'optique d'une meilleure implication de tous les acteurs de la société civile ;
- Procéder à une réorganisation institutionnelle de la CEFDHAC, en la dotant d'une personnalité juridique, et d'un siège en vue de lui assurer une meilleure efficacité stratégique et opérationnelle tel que portée par une institution sous régionale qui tranche en bonne et due forme et qui tranche avec la désignation actuelle de plate-forme ;
- Aligner ladite réorganisation institutionnelle au parachèvement de la réforme de la CEEAC en vue de positionner la CEFDHAC comme Agence d'Exécution de la Communauté ;
- Développer un plaidoyer visant la définition des couloirs ou des mécanismes d'accès directs de la CEFDHAC en tant qu'organisation citée dans le Traité instituant la COMIFAC, aux financements de la BMZ et à ceux des partenaires qui appuient le système COMIFAC, tel que les ressources allouées par ces partenaires à la COMIFAC, permettent d'accompagner efficacement la CEFDHAC avec ses fora nationaux et ses réseaux, dans la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC ;
- Mettre en place des pools d'experts par thématique, par pays et par paysages transfrontaliers ;
- Porter à deux jours la rencontre des membres du collège Société Civile du PFBC ;
- Mettre sur pieds dès janvier 2021, avec l'appui de la Facilitation du PFBC, un comité restreint chargé de traduire les recommandations adoptées en actions concrètes, et d'en élaborer une feuille de route récapitulative des

activités à mener au sein du Collège et par chacun des Co-leaders, jusqu'au prochain Conseil Directeur et partant, jusqu'à la troisième édition de la journée spéciale du collège société civile à organiser en 2021 dans la forme d'un atelier Société Civile à tenir pendant les deux jours précédemment recommandés.

Trois points forts ont sanctionné la deuxième édition du collège de la société civile :

- La lecture du communiqué final ;
- Le mot de remerciement du Président Exécutif du ROSCEVAC, Monsieur Nicaise MOULOMBI ;
- Et le discours de clôture du Co-Facilitateur, Monsieur Le Ministre Raymond MBITIKON.

Fait à Kinshasa, le 08 décembre 2020
Les participants